



ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

NOTE ANNEXEE A LA CONVOCATION

Point 1 Affiliations / Administrateurs

1.1. Affiliations

En sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil d'Administration a approuvé l'affiliation, en Secteur 1, de l'AVIQ (Agence pour une vie de Qualité - Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles).

En sa séance du 28 janvier 2025, le Conseil d'Administration a approuvé l'affiliation, en Secteur 1, de la commune d'AUDERGHEM, sous réserve de la réception de la délibération de son Conseil Communal du 30 janvier 2025, réceptionnée depuis par IGRETEC.

En sa séance du 13 mars 2025, le Conseil d'Administration a décidé de retirer la décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2024 approuvant l'affiliation en Secteur 1 de la Régie Communale Autonome Sports de METTET et ce, dans la mesure où aucune délibération d'affiliation n'a été transmise à IGRETEC.

En sa séance du 13 mai 2025, le Conseil d'Administration a approuvé l'affiliation, en Secteur 1, de la commune de WAIMES.

Ce point est donné pour information et ne nécessite pas de délibération, le Conseil d'Administration étant compétent en vertu de l'article 4 des statuts d'IGRETEC.

1.2. Administrateurs

Suite aux élections communales d'octobre 2024 et conformément à l'article L1532-2 du CDLD, M. Philippe BUSINE (Gerpennes - Les Engagés), M. Sandro CECERE (Farciennes - PS), M. François FIEVET (Fleurus - MR), Mme Mélissa WALKA (Aiseau-Presles - PS), M. Jean-Christophe CHAPELLE (Fleurus - Ecolo), M. Robin GLINEUR (Thuin - Ecolo), M. Eric PAQUET (Momignies - les Engagés), Mme Marie-Eve VAN LAETHEM (Thuin - PS) sont réputés avoir démissionné de leur fonction d'administrateur d'IGRETEC à compter du 2 décembre 2024 en raison de leur non-réélection.

En sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil d'Administration, afin de pourvoir aux postes vacants, a procédé aux désignations suivantes :

- En remplacement de Sandro CECERE : Laurence DENYS, Conseillère Communale à Farciennes, en qualité de membre du Bureau Exécutif, du Conseil d'Administration et des Commissions Permanentes des Secteurs 1, 2 et 3.
- En remplacement de Mélissa WALKA : Dominique GRENIER, Bourgmestre d'Aiseau-Presles, en qualité de membre du Bureau Exécutif, du Conseil d'Administration et des Commissions Permanentes des Secteurs 1, 2 et 3.
- En remplacement de Philippe BUSINE : Benjamin STAINIER, Conseiller Communal à Gerpennes, en qualité de membre du Conseil d'Administration, des Commissions Permanentes des Secteurs 1, 2 et 3 et du Comité d'Audit.

- En remplacement d'Eric PAQUET : Anthony BULLIARD, Conseiller Communal à Sivry-Rance, en qualité de membre du Conseil d'Administration et des Commissions Permanentes des Secteurs 1 et 2.
- En remplacement de Robin GLINEUR : Michel RADEMAKERS, Conseiller Communal à Pont-à-Celles, en qualité de membre du Conseil d'Administration et des Commissions Permanentes des Secteurs 1 et 2.
- En remplacement de Jean-Christophe CHAPELLE : Nicolas GLOGOWSKI, Conseiller Communal à Gerpinnes, en qualité de membre du Conseil d'Administration et de la Commission Permanente du Secteur 1.
- En remplacement de Marie-Eve VAN LAETHEM : Vincent DEMARS, Conseiller Communal à Thuin, en qualité de membre du Conseil d'Administration, des Commissions Permanentes des Secteurs 1, 2 et 3 et du Comité d'Audit.
- En remplacement de François FIEVET : Denis DUCARME, Conseiller Communal à Charleroi, en qualité de membre du Conseil d'Administration, des Commissions Permanentes des Secteurs 1 et 3 et du Comité d'Audit.

Pour rappel, en sa séance du 30 janvier 2024, le Conseil d'Administration avait pris acte de la démission de M. Mohamed FEKRIOUI (Les Engagés) mais celui-ci n'avait pas été remplacé.

En sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil d'Administration a approuvé, en remplacement de Mohamed FEKRIOUI, la désignation de Manon CHOEL, Conseillère Communale à Charleroi, en qualité de membre du Conseil d'Administration et des Commissions Permanentes des Secteurs 1, 2 et 3.

En sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil d'Administration a également approuvé, en remplacement de M. Bruno SCALA (PS), exclu, en juillet 2024, du PS, parti qui l'avait présenté et ne pouvant donc plus siéger au Conseil d'Administration, Bénédicte MOREAU, Conseillère Communale à Chapelle-Lez-Herlaimont, en qualité de membre du Conseil d'Administration, de la Commission Permanente du Secteur 1 et du Comité d'Audit.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'administration d'approuver les remplacements effectués par le Conseil d'Administration en sa séance du 10 décembre 2024.

- Point 2 Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2024 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2024 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes – Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participation**
- Et**
- Point 3 Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2024**

Les associés trouveront, en annexe de l'ordre du jour :

- Le Rapport financier qui reprend les comptes des Secteurs 1, 2, 3 et 4, la clôture de la société interne IGRETEC/INTERSUD, les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2024 ainsi que les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.
- Le Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, qui comporte, pour l'exercice 2024, conformément au prescrit du Code des Sociétés et du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
 - o La composition des organes de gestion ;
 - o Les affiliations ;
 - o Les principales décisions prises par les organes de gestion tant au niveau des activités que de la gestion des ressources humaines ;
 - o Les marchés publics attribués en 2024 ;
 - o La structure de l'emploi (art. L1523-16 al.6 CDLD) ;
 - o L'annexe contenant le rapport annuel du Comité de Rémunération ;
 - o L'annexe contenant le rapport de rémunération du Conseil d'Administration (art. L6421-1 du CDLD).
- Le Rapport Spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participation.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'Administration d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2024.

- Point 4 Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD**

L'article L6421-1 §1^{er} du CDLD dispose que le principal organe de gestion de l'intercommunale, établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

- 1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;
- 2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction;
- 3° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats;
- 4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;
- 5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'Assemblée Générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

Les associés trouveront ledit rapport en annexe du Rapport de Gestion.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'Administration d'approuver le rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD.

Point 5 Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale doit donner décharge aux membres du Conseil d'Administration.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'Administration de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

Point 6 Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale doit donner décharge aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'Administration de donner décharge aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

Point 7 Désignation d'un réviseur pour 3 ans

L'article L1523-24. §2 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation stipule que « *le ou les réviseurs sont nommés par l'assemblée générale parmi les membres, personnes physiques, personnes morales ou entités quelle que soit leur forme juridique, de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une seule fois de façon successive au niveau d'un même cabinet ou d'un même réseau* ».

La désignation du réviseur doit être organisée conformément à la réglementation sur les marchés publics pour lesquels le Bureau Exécutif d'IGRETEC est statutairement compétent.

Le Bureau Exécutif, en sa séance du 20 mars 2025, a approuvé le contenu du Rapport d'examen des offres ainsi que ses conclusions et, par conséquent, a proposé au Conseil d'Administration de porter le point à l'Assemblée Générale du 26 juin 2025.

La procédure a été lancée sur base d'une procédure négociée directe avec publication préalable conformément aux articles 2.29° et 41 de la loi du 17 juin 2016.

Il s'agit d'un marché conjoint de services ayant pour objet la désignation d'un réviseur d'entreprise en vue de l'accomplissement d'une mission révisoriale au sein de :

- l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C.
- l'intercommunale CENEO.
- la société coopérative Charleroi Métropole.

Mission 1 : dans le cadre de ce marché, la mission du commissaire réviseur porte sur le contrôle légal des comptes annuels des exercices comptables 2025, 2026 et 2027.

Mission 2 : la réalisation de toute prestation réservée au commissaire réviseur, par effet de la loi (Code des Sociétés et des Associations etc..) ou des statuts, telle que la rédaction de rapports (autres que ceux relevant de la mission 1).

Le 26/02/2025 à 10h, 4 offres ont été déposées sur la plateforme e-Procurement.

	Soumissionnaires	Siège social
1	DGST & PARTNERS - REVISEUR D'ENTREPRISES BEDRIJFSREVISOREN BCE : 0458.736.952	Avenue Emile van Becelaere 28A, boîte 71 1170 Watermael-Boitsfort
2	Callens, Vandelanotte & Theunissen BCE : 0427.897.088	Avenue de Tervueren 313 1150 Woluwe-Saint-Pierre
3	JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co, REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES BCE : 0450.426.032	Rue de la Biche 18 7000 Mons
4	RSM INTERAUDIT BCE : 0436.391.122	Chaussée de Waterloo 1151 1180 Uccle

Résultats :

1) Liste des soumissionnaires retenus après sélection qualitative :

- DGST & PARTNERS – REVISEUR D'ENTREPRISES BEDRIJFSREVISOREN
- CALLENS, VANDELANOTTE & THEUNISSEN
- JOIRIS, ROUSSEAUX ET CO, REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES
- RSM INTERAUDIT

Problème potentiel détecté pour JOIRIS, ROUSSEAUX ET CO, REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES. Le soumissionnaire sera interrogé s'il se classe en ordre utile.

2) Liste des soumissionnaires écartés après sélection qualitative : Néant

Problème potentiel détecté pour JOIRIS, ROUSSEAUX ET CO, REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES. Le soumissionnaire sera interrogé s'il se classe en ordre utile.

3) Examen au regard des critères d'attribution

Le point 18 du C.S.CH. stipule que le marché est attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix tenant compte des critères d'attribution suivants :

Critères	Points
Volume d'heures de travail exprimé en NHER	25
Prix mission 1	50
Prix mission 2	15
Qualité et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché	10
	100

Classement des offres après examen

- Soumissionnaire 1 : DGST & PARTNERS
- Soumissionnaire 2 : CALLENS, VANDELANOTTE & THEUNISSEN
- Soumissionnaire 3 : JOIRIS, ROUSSEAUX ET Co
- Soumissionnaire 4 : RSM INTERAUDIT

Critères d'attribution	Soum. 1	Soum. 2	Soum. 3	Soum. 4
Volume d'heures de travail exprimé en NHER (/25)	24,30	21,06	21,77	25,00
Prix mission 1 (/50)	47,75	40,98	41,27	50,00
Prix mission 2 (/15)	12,73	10,50	12,35	15,00
Qualité et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché (/10)	10,00	8,00	9,00	10,00
Total	94,78	80,54	84,39	100,00

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'Administration de désigner en qualité de réviseur pour les 3 prochaines années, conformément à la proposition faite par le Bureau Exécutif en sa séance du 20 mars 2025, RSM Interaudit, Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Uccle ayant présenté l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix et ce, au prix de 161.600 € HTVA, soit 195.536 € TVAC se décomposant comme suit :

- **Mission 1 : 156.000 € HTVA (IGRETEC : 120.000 € / Cénéo : 30.000 € / Charleroi Métropole : 6.000 €)**
- **Mission 2 : IGRETEC : 40 heures et CENEO : 40 heures en quantités présumées, soit 5.600 € HTVA uniquement sur demande du Pouvoir Adjudicateur.**

Point 8 Renouvellement de la composition des organes de gestion

Conformément à l'article L1532-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tous les mandats, dans les différents organes de l'intercommunale, prennent fin immédiatement après la première Assemblée Générale qui suit le renouvellement des conseils communaux.

Suite aux élections d'octobre 2024 et à l'expiration de la période dévolue aux délibérations de déclarations d'apparement, voici ce que donnent l'application de la clé D'Hondt pour la répartition des administrateurs issus des villes et communes et la clé provinciale pour l'administrateur issu de la Province de Hainaut.

L'Assemblée Générale est donc invitée à approuver les propositions de nominations suivantes pour le Conseil d'Administration. L'application de la clé D'Hondt donne la répartition suivante sur 20 administrateurs :

Villes et communes : 7 PS / 6 MR / 5 Les Engagés / 1 Ecolo
Dont 1 issu des parts C.
Province : 1 PS
Observateur : 1 PTB

Les candidatures proposées par le PS sont :

- Thomas DERMINE, Bourgmestre de Charleroi ;
- Alpaslan BEKLEVIC, Bourgmestre de Châtelet ;
- Gianni GALLUZZO, Bourgmestre de Fontaine-l'Evêque ;
- Bénédicte MOREAU, Administratrice à La Ruche Chapelloise ;
- Busra DEMIRKAN, Conseillère communale à Aiseau-Presles ;
- Tatiana JEREBKOV, Conseillère communale à Chapelle-Lez-Herlaimont ;
- Vincent DEMARS, Conseiller communal à Thuin ;
- Eric MASSIN, Président du Collège de la Province du Hainaut.

Les candidatures proposées par le MR sont :

- Rachel SOBRY, Bourgmestre de Thuin ;
- Denis DUCARME, Conseiller communal à Charleroi ;
- Marie-Astrid ATTOUT-BERNY, Echevine à Ham-sur-Heure ;
- Nicolas TZANETATOS, Conseiller communal à Charleroi ;
- Jolan VEREECKE, Echevin à Chimay ;
- Benjamin BUYLE, Conseiller communal à Charleroi.

Les candidatures proposées par Les Engagés sont :

- Steven ROYEZ, Bourgmestre de Lobbes ;
- Benjamin STAINIER, Conseiller communal à Gerpinnes ;
- Clara HUWART, Conseillère communale à Charleroi ;
- Anthony BULLIARD, Conseiller communal à Sivry ;
- Eric THIRY, Conseiller communal à Chimay.

Au jour de l'envoi aux associés de la présente note, aucune candidature proposée par ECOLO n'est parvenue à IGRETEC pour le poste d'Administrateur.

Au jour de l'envoi aux associés de la présente note, aucune candidature proposée par le PTB n'est parvenue à IGRETEC pour le poste d'Observateur.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'administration de désigner les candidats proposés aux postes d'administrateurs.